



Audit de l'optimisation des ressources 2021 : Itinérance 2021

Pourquoi nous avons procédé à cet audit

- Au cours de la dernière année, l'itinérance s'est vue accorder une grande attention en Ontario, davantage encore en contexte de COVID-19.
- Les données existantes montrent que le problème est grave en Ontario. Le recensement de 2016 mené par Statistique Canada a révélé que l'on comptait dans la province le plus grand nombre de personnes vivant dans des refuges.

Pourquoi c'est important

- Comprendre l'itinérance en Ontario est un défi, car il n'existe pas suffisamment de données provinciales comparables de haute qualité par rapport à l'itinérance.
- Les camps de sans-abri se sont multipliés au cours de la pandémie, ce qui a eu des répercussions pour les sans-abri et les autres membres de la communauté qui voulaient utiliser les parcs, mais n'ont pu le faire en raison de la consommation et du trafic de drogues, de l'augmentation des déchets et des troubles sociaux généralisés.

Ce que nous avons constaté

Absence d'une stratégie générale visant à prévenir et à réduire l'itinérance et de coordination des programmes pour l'itinérance

- L'Ontario n'a pas de stratégie provinciale globale et coordonnée pour prévenir et réduire l'itinérance.
- Au cours de la dernière décennie, de nombreuses stratégies ont été élaborées en vue d'accroître l'accès et le soutien aux logements abordables et aux logements avec services de soutien et de traiter les facteurs qui pourraient être les causes fondamentales de l'itinérance.
- Or, il n'existe aucun plan, aucun processus ni aucune procédure officialisée qui pourrait faire l'objet d'une coordination avec les autres ministères responsables pour prévenir l'itinérance chez les personnes qui sortent des institutions provinciales.

RECOMMANDATIONS 1 ET 3

Peu de données recueillies sur les services fournis ou leur qualité

- Les municipalités n'ont pas suffisamment d'information pour savoir si les personnes sans-abri reçoivent les services et bénéficient des mesures de soutien nécessaires.
- Les municipalités ne recueillent pas de renseignements sur la santé et le logement des personnes à l'échelle du système.
- Dans toutes les municipalités dont nous avons rencontré les administrateurs, la seule façon de déterminer si une personne avait reçu les aides nécessaires était de consulter les notes tenues par le personnel du refuge.
- Les données recueillies par le ministère étaient insuffisantes pour surveiller et évaluer la qualité des services fournis par les municipalités et les administrateurs de programmes autochtones.

RECOMMANDATIONS 5 ET 12

Les fournisseurs de services ne tiennent pas compte du niveau de besoin

- Les personnes qui ont le plus besoin d'un placement en logement pourraient ne pas être les premières à en bénéficier.
- À Toronto, le niveau de besoin d'une personne, comme le type, la fréquence et l'intensité des mesures de soutien requises, ne figure pas parmi les facteurs pris en compte lorsque l'on compare les personnes ayant besoin d'un logement.

RECOMMANDATION 4

Aucune norme pour les refuges

- Le ministère et certaines municipalités ne disposent pas de normes établies pour l'exploitation des refuges.
- Aucun des responsables municipaux que nous avons rencontrés n'effectuait d'inspections adéquates des refuges pour s'assurer que les normes de santé et de sécurité étaient respectées.

RECOMMANDATION 6

Méthode de financement dépassée

- La méthodologie de financement du ministère pour son plus grand programme de lutte contre l'itinérance repose principalement sur les dépenses historiques et sur des données désuètes de Statistique Canada quant aux besoins en logement et à d'autres renseignements connexes.

RECOMMANDATION 7

Aucune évaluation des programmes

- Le ministère n'évalue pas l'efficacité des programmes et des services fournis, avec le financement provincial, aux sans-abri ou aux personnes vulnérables à l'itinérance.

Efficacité

RECOMMANDATION 12

Conclusions

- Le ministère n'a pas de stratégie globale qui coordonnerait efficacement les mesures visant à réduire l'itinérance avec les autres ministères provinciaux, les municipalités et leurs fournisseurs de services tiers.
- Le ministère ne recueille pas suffisamment de renseignements à l'échelle de la province ni n'effectue les analyses nécessaires pour déterminer si les objectifs des programmes ont été atteints et s'il a fait quelque progrès que ce soit en matière de prévention et de réduction de l'itinérance.
- Les municipalités n'avaient aucun processus pour déterminer si les personnes ayant le plus besoin d'un placement en logement étaient les premières à en bénéficier.
- Les municipalités n'avaient pas non plus de processus efficaces pour surveiller les fournisseurs de services tiers, et n'avaient pas suffisamment d'information consolidée pour confirmer que les personnes sans-abri recevaient des services et se voyaient offrir les mesures de soutien nécessaires.

Consultez le site www.auditor.on.ca pour lire le rapport.